



Communiqué de presse  
Paris, le novembre 2008



Direction Régionale  
du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle  
d'Ile-de-France



## Signature d'une charte régionale pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en Ile-de-France

Le 26 novembre 2008, quatre partenaires institutionnels d'Ile-de-France, la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, la Mutuelle Sociale Agricole et l'Agefiph ont signé une charte régionale pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en Ile-de-France.

### Un enjeu majeur

Cette charte engage les signataires pour une durée de trois ans. Elle vise à apporter une réponse globale aux problématiques du maintien dans l'emploi, à renforcer les coopérations, notamment avec les Services de Santé au Travail, et à accroître la synergie entre opérateurs agissant directement et localement au bénéfice des employeurs et des personnes handicapées salariées.

Elle concerne les travailleurs handicapés, les salariés à aptitude ou capacité professionnelle réduite et en voie de reconnaissance « travailleur handicapé » et les travailleurs indépendants et exploitants agricoles handicapés.

**Le maintien dans l'emploi des personnes handicapées est un enjeu majeur de la sécurisation des parcours professionnels et de l'égalité des droits et des chances des salariés en Ile-de-France.**

### 123 400 Franciliens concernés chaque année

En 2006, la proportion des avis d'inaptitude au poste de travail et à tout emploi dans l'entreprise émis en Ile-de-France par les médecins du travail atteignait 0,94 % du nombre de salariés rencontrés contre 0,56 % en 2002. De plus, les avis d'aptitude avec restrictions au poste de travail ou avec aménagement représentaient, en 2006, plus de 4 % des salariés vus. 23 400 Franciliens sont ainsi concernés chaque année par un avis d'inaptitude engendrant une situation de maintien dans l'emploi et près de 100 000 par un avis d'aptitude nécessitant une mesure d'adaptation. ①

En 2006, près de la moitié des personnes licenciées pour inaptitude avaient plus de 50 ans. ② Les travailleurs de plus de 50 ans représentaient également près des deux tiers des 8 925 pensions d'invalidité attribuées par l'Assurance Maladie en Ile-de-France. ③

1. Source : Rapport annuel des Médecins Inspecteurs Régionaux du Travail de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France.

2. Source : Données Assedic Franciliens - Année 2006 - Traitement : Observatoire des Dispositifs d'Insertion des Travailleurs Handicapés en Ile-de-France.

3. Source : Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France.

### CONTACT PRESSE

Marie-Odile Cazer - Tél. 01 40 05 37 68 [marie-odile.cazer@cramif.cnamts.fr](mailto:marie-odile.cazer@cramif.cnamts.fr)

Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France  
17, 19 avenue de Flandre - 75954 Paris Cedex 19  
[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

